

GENDARMERIE NATIONALE	
de	
Brigade de	
CODE UNITÉ	PROCÈS-VERBAL N° / 187
01472	N° 1043 / 1980

PROCÈS-VERBAL
de
RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS
ADMINISTRATIFS
XXXXXXXXXX

CARNÉ RÉGULIER DE SÉJOURNANT	
N° 10.12.80	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	01

NATURE PRÉCISE DES FAITS — RÉFÉRENCE :

NATURE DES FAITS : Objet volant non identifié. 80306661
Référence : Circulaire Ministérielle n° 32.60DMA/GEND.T. du 2 Août 1968.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) J , J , Gendarme, A.P.J.
 B , M , Gendarme, A.P.J.
 VU L'ES ARTICLES 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, ASSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR onze décembre mil neuf cent quatre vingt, à dix heures, sommes avisés téléphoniquement par Mme L , A , née T , demeurant au lieu dit , commune de , de ce depuis deux ou trois jours, elle avait observé dans le ciel, entre 06 heures 30' et 08 heures 30, un phénomène lumineux, situé à l'EST par rapport à son habitation.

Elle nous précise qu'il est de couleur orangée, de forme allongé, en position soit verticale, soit horizontale. Il lui semble qu'il se déplace à vive allure.

-- Immédiatement, connaissons cette personne, honorablement connue dans sa commune de résidence, nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie , qui nous prescrit d'effectuer une enquête.

-- Le 12 Décembre 1980, à 06 heures, nous nous sommes transportés sur les lieux afin de constater le fait.

-- Nous sommes assistés du Gendarme V de la Brigade des Recherches de , qui a été dépêché sur les lieux pour la prise éventuelle de photographes.

-- Aux environs de 06 heures 25', une lueur apparaît à l'horizon et s'élève à faible allure dans le ciel. Elle s'élève verticalement. Par l'observation prolongée de ce phénomène, l'effet d'optique met en mouvement cette lueur. En réalité, il semble que ce soit une étoile, plus grosse que les autres recevant l'éclairage solaire. Son élévation est due à la rotation de la terre.

-- Ce phénomène a changé de couleur au lever du jour et a continué son ascension à vitesse constante.

-- Compte tenu de la distance importante, aucune photographie, avec appareil spécialement prévu, n'a pu être prise.

-- Mentionnons que l'observatoire de à été informé des faits.

- F I N D U Q U E T E -

Nous Gendarme J avons entendu Mme L , A , née T demeurant à , qui nous décrit le phénomène, de la façon dont elle l'aperçoit, la période et ses caractéristiques.

...../-----/ PIÈCE N° 2 /

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	DISTRIBUTION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	DATE DE CLÔTURE
	<input type="checkbox"/>	
Destinataires: voir pièce n° 1 et indexation Feuillet n° 2		LE 8 Janvier 1981
ARCHIVE TRANSMISE AU COL de Groupement.		

DESTINATAIRES:

La Première: Monsieur Le Préfet à

La Deuxième: (Avec sa copie), à Monsieur Le Procureur de la République à

La Troisième: Monsieur Le Général Commandant la Région Aérienne à

X La Quatrième: Monsieur Le Ministre ^{de la défense} ~~des Armées~~, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bu-

Cinquième: reau emploi-enseignement, section opérations, à

La Sixième; Aux archives.

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE

de

UNITE

Brigade

P.V N°1043 / 1980

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

L , A , née T , témoin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR douze décembre mil neuf cent quatre vingts.

NOUS SOUSSIGNÉ(S), J , J , Gendarme, A.P.J.

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

-----, A -----, née T -----, le -----, demeurant au lieu dit -----, commune de -----, fille de R ----- et de P -----, A -----, mariée, nationalité française, qui déclare à 08 heures 30' :

----- Depuis deux ou trois jours, j'ai remarqué dans le ciel, un phénomène visible de mon domicile, qui m'a paru bizarre.
 -- Il s'agit d'une lueur, assez importante, que je peux évaluer plus grosse qu'une étoile. Ce fait se situe à l'EST de mon habitation, entre 6 heures 30' et 8 heures 30'.
 -- Je le voyais apparaître au dessus d'une crête, qui se situe à environ 400 mètres de mon domicile.
 -- Je ne peux évaluer la distance de cet objet, mais il semblait se déplacer à vive allure.
 -- Il semblait également changer de position, visible par l'effet lumineux. Il était de couleur orangée, de forme allongée, tantôt à la verticale, tantôt à l'horizontale.
 -- Chaque fois que j'observais ce phénomène, il se déplaçait dès que j'allumais la lumière extérieure de mon habitation.
 -- Avant ce matin 9 décembre 1980, jour de la première apparition, je sortais habituellement chaque jour et à la même heure et n'avais jamais rien remarqué.
 -- Je n'ai jamais prise de photographie de ce phénomène, la distance étant trop importante.
 -- J'ai attendu plusieurs jours avant de vous prévenir téléphoniquement.

Le 12 Décembre 1980 à 09 heures 00'

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à retrancher.
 (A signé au carnet de déclarations.)